

## **CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE PARRAINAGE CIVIL**

Félicitations,

Vous avez choisi de célébrer le baptême civil de votre enfant en notre maison commune et nous en sommes très heureux.

Ce document doit vous permettre de constituer le dossier auprès du service des Affaires générales.

L'ensemble des pièces justificatives est à déposer au service affaires générales à la Mairie annexe ou à l'Espace solidarité afin de fixer la date de la cérémonie.

## 

Hôtel de Ville Service Affaires Générales 11/13 rue Paul Vaillant-Couturier 77297 MITRY-MORY Tél: 01 60 21 61 50 Fax: 01 60 21 61 58 www.mitry-mory.fr affairesgenerales@mitry-mory.net

<u>ATTENTION</u>: LE BAPTÊME CIVIL NE PRODUIT PAS D'EFFET JURIDIQUE. C'EST UN ENGAGEMENT MORAL D'ORDRE PUREMENT PRIVÉ ENTRE LES PARENTS ET LES PARRAINS/MARRAINES À L'ÉGARD DE L'ENFANT.

(réservé aux parents mitryens)